

BARONNIES PROVENÇALES SÉGOLÈNE ROYAL A SIGNÉ LE DÉCRET HIER

C'est oui pour le parc



À Vinsobres, la ministre de l'Écologie Ségolène Royal a signé le décret de création du Parc naturel régional des Baronnies provençales, à cheval sur la Drôme et les Hautes-Alpes. Une journée historique pour le territoire. Si le projet continue de diviser sur le terrain, M^{me} Royal a laissé la porte ouverte aux communes opposées à l'adhésion. Le DL / Fabrice ANTÉRION **P. 3 et 15**

Ségolène Royal dit "oui" au Parc naturel !

L'histoire retiendra que le décret validant la création du Parc naturel régional (PNR) des Baronnies provençales a été signé ce lundi 8 décembre 2014 à Vinsobres, au cœur du territoire, et non pas à Paris, comme c'est souvent le cas. À voir la surprise et l'émotion sur les visages dans l'assistance, on a vite compris que c'est une belle surprise que Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a offerte aux défenseurs de ce projet qui a pris ses racines dans les Baronnies provençales il y a maintenant une quinzaine d'années.

« La récompense de quinze années d'obstination des défenseurs du projet »

On savait que la ministre avait décidé de venir sur place parce que « sur le papier, c'est un dossier difficile », comme elle l'a expliqué dans son discours. On se doutait que sa présence était synonyme de bonne nouvelle dans ce processus de labellisation du PNR. Mais de là à la voir signer le décret, là, sous les yeux parfois embués de près de 200 personnes, la surprise était effectivement totale.



À la grande surprise de toute l'assistance, Ségolène Royal, la ministre de l'Écologie, a signé hier le décret de création du Parc naturel régional des Baronnies provençales, sur l'estrade de la salle polyvalente de Vinsobres et non pas à Paris, comme c'est souvent le cas. Un moment très fort pour les défenseurs du projet qui se battent pour sa concrétisation depuis près de quinze ans. Photos Le DL/Fabrice ANTÉRION

« Vous avez votre Parc, développez-le, bichonnez-le et faites-le connaître, a clamé Mme Royal quelques secondes avant de saisir son stylo. C'est la récompense de quinze années d'obstination, d'un travail de préfiguration très

sérieux et d'une volonté qui se ressent sur le terrain. Ce territoire est exceptionnel, son potentiel est formidable. Les Baronnies provençales méritent leur classement et ce label va leur donner encore plus de valeur. »

La ministre s'est aussi adressée aux élus des 44 communes (sur 130) de la Drôme et des Hautes-Alpes qui se sont prononcées "contre" le projet et n'en font donc pas partie. « Quelques communes ne peuvent pas bloquer la volonté d'un territoire de prendre son destin en main, d'aller de l'avant, de créer de l'activité et de l'emploi. Mais je leur fais confiance, elles vont réfléchir et se dire que pour leur avenir, pour les jeunes, pour la valorisation du territoire, il faut être solidaire, dépasser les clivages politiques et s'engager en faveur du Parc. »

« Une nouvelle page de l'histoire des Baronnies provençales »

Baptiste CAMILLERI

Elle a ainsi annoncé la création d'un statut de "communes associées" au PNR des Baronnies provençales et son souhait de faire voter une disposition législative qui

permettra à titre exceptionnel à ces communes d'adhérer à la structure dans les mois qui viennent, si « elles en expriment rapidement l'envie » (lire par ailleurs).

Au cours de cette journée « historique » pour le territoire, comme l'a décrite Hervé Rasclard, président du syndicat mixte de préfiguration du Parc, c'est un donc un long processus qui a pris fin pour les défenseurs du projet. « On a franchi pas à pas toutes les étapes pour mériter ce label, a rappelé M. Rasclard. On est maintenant prêts et déterminés à écrire une nouvelle page de l'histoire des Baronnies provençales, ce territoire qui a toujours su choisir la voie du progrès. »

L'HISTORIQUE

Plus de dix ans de réflexion

2004 | Les régions se lancent...

En décembre, en assemblée plénière, Rhône-Alpes et Paca lancent une procédure d'élaboration d'une charte constitutive d'un parc naturel régional.

2005 | ...les opposants se mobilisent

Première réunion à Cornillac de personnes opposées à la création d'un PNR. L'officialisation de l'association "Baronnies libres sans parc" se fait.

2007-2012 | Diagnostics et votes

Les cinq années voient la création de la structure préfigurant le parc. Au terme des études, en 2012, les acteurs locaux votent : 86 communes pour, 44 contre.

2014 | Les avis sont rendus

Le dossier est transmis au ministère après délibérations régionales. Deux conseils consultatifs donnent leurs avis finaux : c'est oui pour la FPNR, non pour le CNPN. Si la ministre annonce un classement, l'étape-clef restant est la signature d'un décret adéquat par le Premier ministre.

8 décembre 2014 | Le décret de création du parc est signé

Hier, lors de sa visite à Vinsobres, la ministre de l'Écologie Ségolène Royal a signé le décret ministériel validant la création du PNR des Baronnies provençales. Il sera signé par le Premier ministre dans les jours à venir, puis publié.

La porte est ouverte pour les communes qui ont dit "non"

Le périmètre du Parc naturel des Baronnies provençales validé hier englobe donc les 86 communes qui ont voté "pour" en 2012. Les 44 qui ont dit "non" ne font donc pas partie du projet et, selon le règlement des PNR, il faut attendre douze ans avant de pouvoir modifier ce périmètre et rajouter des communes une fois le décret de création signé.

La ministre de l'Écologie Ségolène Royal, dans l'optique de laisser la porte ouverte aux élus qui ont refusé d'adhérer au Parc, a annoncé la création d'un statut de "communes associées" au PNR des Baronnies provençales. Les villages qui le souhaitent pourront ainsi délibérer dans les mois à venir pour adopter ce statut et ainsi être associées aux quelque 750 initiatives menées par le PNR à travers le territoire.

Mme Royal entend aussi faire voter dans les semaines qui viennent, au cours du débat parlementaire sur la loi de transition énergétique, une disposition permettant aux communes de rejoindre le PNR l'an prochain sans attendre les douze années réglementaires. « Mais il faut qu'elles se manifestent rapidement. »

Et alors qu'un recours devant le Conseil d'État pour attaquer le décret ministériel de création du Parc est toujours envisageable à l'heure actuelle, la ministre espère « qu'il n'y en aura pas. Ceux qui voudraient faire ça pour des raisons politiques doivent savoir qu'ils jouent contre leur territoire. Ce serait une très mauvaise action. »

